

NOTE DE SERVICE

N° 7

2013-2014



SOMMAIRE :

FORMATION

1. **Organisation**
2. **Formation à distance (M@gistère)**
3. **Calendrier des sessions, déploiement sur la circonscription**

Circonscription de Bergerac Est

Cette note de service fait suite à la note de service n°3 concernant la formation continue des enseignants (animations pédagogiques)

1. Organisation

La formation continue des enseignants s'organise en deux catégories :

- les stages de formation sur temps de classe, avec remplacement de l'enseignant (inscription par GAIA),
- les 18 heures annuelles de formation se déroulant hors temps scolaire mais incluses dans le temps de travail (inscriptions par GESTANIM).

En ce qui concerne cette deuxième catégorie, les nouvelles obligations de service des enseignants, telles qu'elles sont définies dans la circulaire n° 2013-019 du 4-2-2013, précisent que 9 heures seront effectuées à distance et 9 heures en présentiel. La note de service n°3 concernait les 9 heures à effectuer en présentiel (inscription par GESTANIM).

La présente note de service a trait aux 9 heures à effectuer à distance.

2. Formation à distance (M@gistère)

Qu'est-ce que M@gistère ?

M@gistère est un dispositif de formation continue tutorée et interactive conçu pour les enseignants du premier degré, qui complète l'offre de formation existante. M@gistère est un des onze nouveaux services pour faire entrer l'École dans l'ère du numérique.

<http://www.education.gouv.fr/cid72318/m@gistere-accompagner-la-formation-continue-des-professeurs-des-ecoles.html>

Quelles formations ?

Les modules déposés sur M@gistère mettent en œuvre des formations qui peuvent être hybrides

- une ou des séances de formation en présentiel
- des modules de formation tutorée à distance

Les contenus de formation sont choisis par l'équipe de circonscription, en fonction des objectifs du projet de circonscription et des projets d'école. Les formations disciplinaires peuvent être préparées (en intégrant des modules à distance) par les groupes de missions départementaux (MDLF, mathématiques, Sciences, etc.)

Pour cette année scolaire l'équipe de circonscription a retenu un module intitulé "**se former à distance**", formation technique qui permettra à tous de pouvoir suivre les formations disciplinaires qui seront déployées en 2014-2015.

L'ensemble des personnels est donc concerné (enseignants, enseignants spécialisés, directeurs, membres du RASED, remplaçants).

Qui seront les tuteurs ?

Les tuteurs seront les membres de l'équipe de circonscription, les formateurs des groupes de missions départementales.

Comment s'inscrire ?

Les inscriptions individuelles seront effectuées par le service de formation continue, selon un échéancier décidé par l'IEN. Les personnels concernés seront informés par courrier électronique, un courrier d'avertissement sera également adressé à l'école.

Pour cette raison il est indispensable que chacun utilise son adresse professionnelle prenom.nom@ac-bordeaux.fr

3. Calendrier des sessions

1^{ère} session : du 10 au 21 mars 2014

2^{ème} session : du 31 mars au 11 avril 2014

3^{ème} session : du 28 avril au 9 mai 2014

4^{ème} session : du 19 au 30 mai 2014

5^{ème} session : du 2 au 13 juin 2014

Déploiement sur la circonscription

Les équipes des écoles seront inscrites par secteur de collège pour une session de formation.

25 personnes du secteur Henri IV seront inscrites pour la première session.

Pour les sessions suivantes, les personnels et les écoles concernés seront informés en temps utiles.

Pour cette première formation "se former à distance", il est demandé que le parcours soit débuté dans les 3 jours suivant la date de début de session (avis reçu par mail).

Avec l'avis d'inscription individuelle vous recevrez des informations complémentaires et des fiches d'aide.

L'équipe de circonscription demeure à votre écoute pour toute question.

L'inspecteur de l'Éducation nationale



Gérard MAURICE

"Tu me dis, j'oublie. Tu m'enseignes, je me souviens. Tu m'impliques, j'apprends."

Benjamin Franklin

Cette note de service doit être portée à la connaissance de tous les personnels enseignants de l'école, (y compris les membres de RASED, les titulaires mobiles, les professeurs stagiaires) **Elle sera insérée sur le site de la circonscription :**

<http://webetab.ac-bordeaux.fr/Primaire/24/IENBergeracEst/spip>